

VILLE DE CHATEAUBRIANT

D É C I S I O N

Le Maire de la Ville de CHÂTEAUBRIANT,

Vu les articles L 2122.22, L 2122.23 et L 2131.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 avril 2014 donnant délégation au Maire à l'effet de prendre toutes décisions dans la totalité des compétences énumérées aux articles sus-indiqués,

Considérant qu'il y a lieu de signer des contrats avec des groupes de musique afin de répondre aux besoins de la manifestation dénommée « Fête de la Musique » organisée à Châteaubriant, le vendredi 16 juin 2023,

D É C I D E

Article 1 – Afin de répondre aux besoins de cette manifestation, des contrats seront signés avec :

- **DOCTEUR SOUKOUSS**

Représenté par M. Tanguy ROLLAND
BABELTOUR – Mairie – Place Charles de Gaulle
La Bohalle – 49800 LOIRE AUTHION
Pour un montant de 2 011,40 € TTC

- **FANFANDANGODINGO**

Représenté par M. Thierry MACE
Association FANFANDANGODINGO
15 rue Marconi – 44110 CHATEAUBRIANT
Pour un montant de 500,00 € TTC

- **LES BRISK'ARTS**

Représenté par M. Jean-Luc BOURET
Place Ernest Bréant – BP 189 – 44110 CHATEAUBRIANT
Pour un montant de 1 000,00 € TTC

- **LA TCHOUTCHOUKA**

Représenté par M. François-Isaac Ponce de Léon
COME ON TOUR – 273bd de la Robiquette – 35000 RENNES
Pour un montant de 2 355,70 € TTC

.../...

- **REVIVAL**

Représenté par M. Jean-Luc DELAUNAY
55 rue du Moulin – 44660 ROUGE
Pour un montant de 500,00 € TTC

- **SKYZOPHONIK**

Représenté par M. François-Isaac Ponce de Léon
COME ON TOUR – 273bd de la Robiquette – 35000 RENNES
Pour un montant de 2 355,50 € TTC

Article 2 – Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de CHÂTEAUBRIANT est chargée de veiller à l'exécution de la présente décision qui sera soumise aux règles de publicité, de contrôle et d'approbation, prévues aux articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et affiché à Châteaubriant
En l'Hôtel de Ville, le 7 juin 2023

Le Maire,
Alain HUNAUULT



Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230616-4-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-06-2023

Publication le : 16-06-2023

Le Maire,
Alain HUNAUULT



Mise en ligne le 16/06/2023